

ATTESTATION / INSCRIPTION - Personne physique

Marché au puces du 1 juin 2025

Marché aux puces se déroulant sur le parking du Centre Commercial B'EST à FAREBERSVILLER (57450)

JE SOUSSIGNÉ(E),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / / A :

Email : N° Téléphone :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation du véhicule :

RESERVATION D'EMPLACEMENT

1 emplacement = 1 place de 2m50 linéaire x 5m de profondeur

| Nombre d'emplacement de 2m50 linéaires (maximum 4 par personne) | Prix de l'emplacement | Montant de l'emplacement |
|---|-----------------------|--------------------------|
| | 5€ | |

Si l'un de mes proches a également réservé un stand lors de cette journée, j'aimerais que mon stand soit voisin avec celui de :

Nom :

Prénom :

Je déclare sur l'honneur à : - Ne pas être commerçant, - Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce) - La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal) - Respecter les conditions d'exposition jointes au présent document.

Fait à : le :

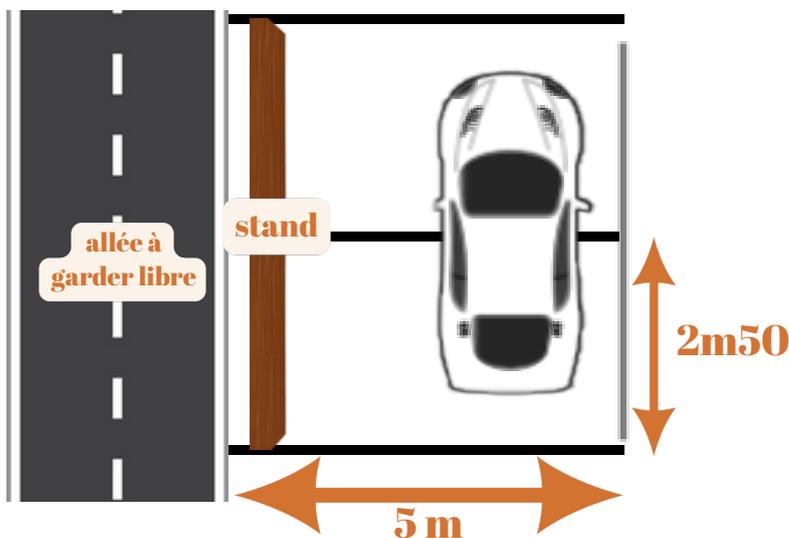
CONDITIONS D'EXPOSITION

Marché au puces du 1 juin 2025

Marché aux puces se déroulant sur le parking du Centre Commercial B'EST à FAREBERSVILLER (57450)

LA MISE EN PLACE DE VOTRE STAND

L'installation des stands avant 7h00 le matin. Voici les consignes de stationnement :



Dès location de minimum 2 emplacements :
possibilité de garer un véhicule par loueur.

Un parking exposant sera mis à disposition à proximité de la zone d'exposition (accessible à pied).

Pour toute location d'un emplacement unique, il sera demandé de déplacer le véhicule, après déballage du coffre pour le garer sur le parking exposants.

Attention, pour des questions de sécurité, **aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur l'espace exposition entre 7h00 et 17h00.**

ASTUCES

- Tous les exposants auront accès au parking exposants.
- Pensez à vous munir de caisses pour un déchargement plus facile.
- Si vous souhaitez avoir la possibilité de quitter le marché aux puces avant 17h, nous vous invitons à garer votre véhicule sur ce parking exposants.

CONDITIONS MÉTÉROLOGIQUES

Si le centre commercial devait être amené à annuler la manifestation, pour cause de décision du préfet ou alerte météo ne permettant pas la tenue de l'évènement, la Direction s'engage à restituer l'ensemble des cotisations versées pour la location des stands.